



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 JUILLET 2019

Convocations du 11 JUILLET 2019

Présents : Mme Brigitte Ligney, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, M. Johnny Droz-Grey, Mme Valérie El-Niess, Mme Dominique Myotte-Duquet.

Représenté : M. Alexandre Romain par Madame Valérie El Niess.

Excusé : M. Jérôme Chabod, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot.

Secrétaire : M. Florian Gaiffe.

PRESENTATION D'UN PROJET DE MAISONS MITOYENNES – LOTISSEMENT CLOS MERCIER

M. SIMONIN de l'entreprise GS IMMO et HAUT DOUBS CREER BATIR présente un projet de maisons en cohérence avec la réglementation thermique 2020 (RT 2020), s'articulant autour du concept de la maison passive : consommer le moins d'énergie possible (pompe à chaleur air/eau, panneaux solaires permettant une autoconsommation). C'est une construction traditionnelle sur une superficie de 5 ares et d'une surface habitable de 105 m², sur 2 niveaux.

1 DELIBERATION : RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

En concertation avec les représentants de la commune de Noël-Cerneux et ceux de la commission « Employés communaux », il est nécessaire de recruter une ou plusieurs personnes pour assurer le remplacement des employés communaux en congé et faire face aux nombreuses actions saisonnières (entretien bâtiments et espaces verts notamment).

Monsieur Mainier a été recruté comme agent technique territorial pendant deux semaines au mois de juillet et Monsieur Isabey comme agent technique territorial pendant quatre semaines au mois d'août.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision.

2 DELIBERATION : ADOPTION PLAN ALIGNEMENT – RUE DE LA LIMONADERIE

Suite la délibération du 14 mai dernier, le Cabinet KURY DUPLAIX, Géomètres-Experts à Besançon est intervenu pour délimiter la partie communale au regard des différents propriétaires de la rue de La Limonaderie, pour établir un plan d'alignement et dresser un procès-verbal.

Mme le Maire soumet ce plan d'alignement aux membres du Conseil Municipal, qui l'adopte à l'unanimité. Un arrêté d'alignement sera établi.

3 DELIBERATION : PROGRAMME SYDED 2020 – AJOUT RUE DES JONQUILLES

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2019, il a été décidé que l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité serait réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Syded. Ce programme concerne le centre du village. Une partie de la rue des Jonquilles n'a pas fait l'objet de cette action. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre une décision de principe et d'ajouter cette partie à ce programme. Le Syded doit réaliser une estimation sommaire de ce coût global.

4 DELIBERATION : VENTE DES ASSIETTES DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente les anciennes assiettes de la grande salle des Tilleuls. Les habitants intéressés peuvent formuler demande par courriel, par courrier en mairie. Elles seront attribuées selon l'ordre d'inscription et dans la limite du stock.

Deux types d'assiettes sont disponibles par lot de 12 pièces :

- grandes assiettes plates : 4 euros,
- assiettes plates : 3 euros.

Départ de Monsieur Jhonny Droz-Grey à 21h30.

5 DELIBERATION : VALIDATION DE DEVIS

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la signature des devis suivants :

Voirie : Gabarit dent de requin pour ralentisseur pour **192.00 € TTC** (DB Soudure - 25650 Gilley)

Grande salle des Tilleuls : Protection des murs contre les chocs pour **2 021.76 € TTC** (Menuiserie Vermot 25500 La Chenalotte)

6 DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE – FOND DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE (FPIC)

Mme Le Maire expose que le 17 juin dernier, la Communauté de Communes du Plateau du Russey a été informée qu'elle devait contribuer au Fond National de Péréquation (FPIC) pour un montant de 63 068,00 €. Ce montant se répartit entre la CCPR et les 17 communes membres. Pour La Chenalotte, le montant s'élève à 2003.00 €. Il est nécessaire de prévoir ces crédits pour financer cette nouvelle dépense (Cpte 739223 – Chapitre 14).

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, après délibération valide à l'unanimité, cette décision modificative du budget communal.

QUESTIONS DIVERSES :

DISSOLUTION ASSOCIATION FONCIERE :

Mme Le Maire expose que l'Association Foncière de Remembrement (AF) a été créée par arrêté préfectoral le 11 octobre 2002. Suite aux opérations de remembrement, des travaux connexes, ayant un lien avec cette opération ont dû être réalisés. Un emprunt a été contracté auprès du Crédit Agricole le 16 août 2004 pour une durée de 180 mois soit 15 ans. Cet emprunt sera totalement remboursé cet automne. Cette association, n'ayant plus de raison d'être, demande à être dissoute. Pour ce faire, l'association doit rétrocéder les chemins communs créés suite au remembrement. Une décision devra être prise après l'obtention de plus amples renseignements.

FERMETURE SECRETARIAT :

Le secrétariat sera fermé :

- du jeudi 25 juillet 2019
- au vendredi 16 août 2019 inclus.



Pensez encore plus,
pendant cette période
estivale, à **ADAPTER
VOTRE VITESSE ...**

PROCHAINE DATE A RETENIR : Vide grenier : 25 août 2019

